



Communiqué de presse

La MNRA devient le partenaire officiel de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie

Serge Crouin, président de la MNRA, et Daniel Viramoutoussamy, président de la chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie (CMA-NC), ont signé le 10 décembre 2015, à Paris, leur première convention de partenariat pour une durée de trois ans.

La MNRA devient ainsi partenaire institutionnel officiel de la CMA-NC.

En pratique, la MNRA viendra en appui de la CMA pour la mise en œuvre de sa stratégie 2015-2019, en faveur de l'artisanat calédonien ; cette stratégie vise à développer l'attractivité des métiers, en valorisant le rôle économique et le statut des artisans et de leur conjoint, en renforçant la compétitivité de leurs entreprises, et en faisant de l'apprentissage une filière de choix.

A ce titre, la MNRA accompagnera, en tant que partenaire institutionnel officiel de la CMA de Nouvelle-Calédonie, l'opération « Lauréats de l'Apprentissage », ainsi que toute action de nature à sécuriser la pérennité et le développement des entreprises artisanales du territoire. L'opération « Lauréats de l'apprentissage » se déroule depuis 2012 et distingue chaque année trois apprentis, pour l'excellence de leur parcours, via les « Trophées de l'apprentissage », leur permettant d'effectuer un stage en métropole afin d'enrichir leur formation.

La CMA de Nouvelle-Calédonie s'engage, quant à elle, à promouvoir auprès de ses ressortissants l'offre retraite de la MNRA, par le biais de ses publications et son site Internet. Par ailleurs, la CMA-NC pourra favoriser la connaissance des garanties de la MNRA par les chefs d'entreprise calédoniens en associant aux réunions d'information qu'organise le partenaire de la MNRA en Nouvelle-Calédonie, la mutuelle MPL.

Pour Daniel Viramoutoussamy, président de la CMA-NC, « ce partenariat renforce notre volonté d'une part, de sensibiliser nos professionnels indépendants à l'importance d'une bonne couverture sociale, d'autre part de valoriser leur statut, en nous appuyant sur un expert mutualiste reconnu par le secteur ».

Serge Crouin, président de la MNRA, s'est quant à lui félicité de ce nouvel accord de partenariat, qui « s'inscrit dans le prolongement de celui que nous avons déjà localement avec la mutuelle MPL et qui traduit notre volonté de proposer aux artisans et conjoints de Nouvelle-Calédonie une couverture retraite de qualité, et de valoriser leur rôle économique ».



Signature de la première convention de partenariat entre la MNRA et la Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie. De gauche à droite : Daniel Viramoutoussamy, président de la CMA-NC, Serge Crouin, président de la MNRA, Marie-Jeanne Amata, directeur général de la MNRA, Olivier Duguy, secrétaire général, directeur des services de la CMA-NC.

Chiffres clé de l'artisanat en Nouvelle-Calédonie (données au 1^{er} janvier 2016) :

- Près de 12 000 entreprises artisanales en activité, implantées dans les trois provinces ; 166 nouvelles entreprises se créent chaque mois
- 17 068 actifs employés dans l'artisanat, dont 11049 chefs d'entreprise, 5684 salariés et 335 apprentis formés par des professionnels agréés
- 13% des entreprises artisanales ont des salariés, avec une moyenne de 4 salariés par entreprise
- 75% des apprentis diplômés occupent un emploi à l'issue de leur formation

A propos de la MNRA

Créée par les indépendants pour les indépendants, la MNRA est, en chiffre d'affaires, la première mutuelle de France sur le marché de la retraite Madelin.

Acteur majeur de l'épargne-retraite avec près de 300 000 adhérents et 400 000 contrats en portefeuille, la MNRA propose aussi aux dirigeants d'entreprise et à leur conjoint une gamme complète de garanties de prévoyance et de complémentaire santé, ainsi qu'un conseil personnalisé et des services d'accompagnement sur l'ensemble du territoire.

Très engagée dans l'économie de proximité, la MNRA mène une politique de partenariat très dynamique et totalise près de 3000 conventions de partenariats avec les organisations professionnelles du secteur, tant au niveau national que territorial.

www.mnra.fr

A propos de la CMA de Nouvelle-Calédonie

La CMA-NC est un établissement public administré par 24 artisans élus, pour 5 ans, et dispose de 10 structures d'action consulaire pour la reconnaissance, l'accompagnement et la formation des futurs chefs d'entreprise artisanale et des artisans des trois provinces : Siège à Nouméa + 5 antennes délocalisées (Panda, La Foa, Koné, Koumac et Poindimié) + 1 relais à Lifou (Case de l'entreprise) + 1 Centre de formation (Formation professionnelle adultes et apprentissage pour les 16-25 ans) + 2 services associés (Maison des artisans et Centre de gestion des métiers).

www.cma.nc

Contacts Presse MNRA :

Philippe Bollecker, directeur général délégué, 01 53 21 11 62, pbolecker@mnra.fr
Elisabeth Marzat, relations presse, 01 53 21 12 44, 06 65 59 61 69, emarzat@nra.fr

Contacts Presse CMA-NC :

Laure Le Gall, Directrice communication, (687) 28 02 63, laure.legall@cma.nc